Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 029-212901318-20261118-2026_11_04_03-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE MORLAIX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU

COMMUNE DE LOCMÉLAR
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBÉRATION N° 2026-11-04-03

Nombre de Conseillers : - En Exercice : 10
- Présents : 9
- Votants : 9
- Procurations : 1

Date de la Convocation : 28 octobre 2026
Date de l'affichage : 28 octobre 2026

Le quatre novembre deux mil vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MOAL, maire.

PRÉSENTS : MOAL Pierre-Yves, OGER Thibaud, QUENTRIC Magalie, HIRRIEN Jean-Paul, FAGOT Cyrille, GOURCY Sandra, MOAL Michelle, ABGRALL Pauline et BOTHOREL Philippe.
ABSENTS EXCUSÉS : RAUTUREAU Mikaël, qui a donné procuration à HIRRIEN Jean-Paul
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : HIRRIEN Jean-Paul

Objet : Décisions modificatives
Budget communal
Valorisation de travaux effectués en régie
Transfert des études en travaux

Valorisation des travaux effectués en régie :

Les travaux en régie sont des travaux réalisés par les agents communaux, avec du matériel et des fournitures acquis par la commune. Les dépenses correspondantes (fournitures, frais de personnel) sont réglées en section de fonctionnement. Lorsque ces travaux augmentent la valeur du patrimoine communal, ils peuvent être transférés en section d'investissement par une opération d'ordre budgétaire. Cette opération permet notamment à la commune de récupérer le FCTVA sur les fournitures.

En 2026, les travaux suivants ont été réalisés en régie :

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 029-212901318-20261118-2026_11_04_03-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE MORLAIX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU

COMMUNE DE LOCMÉLAR
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBÉRATION N° 2026-11-04-03

Opération « Maison 9 place Saint-Mélar »

POSTE DE DÉPENSES	FOURNISSEUR	Montant T.T.C. en €
Achat de matériaux (aménagements)	BRICOLANDI	48,80
Achat de matériaux (réalisation ponçage des murs)	BRICOLANDI	342,26
Achat de matériaux (plomberie WC bas)	BRICOLANDI	198,70
Achat de matériaux (plomberie et vitrification plancher étage)	BRICOLANDI	445,10
Achat de matériaux (réalisation sous-couche des murs)	BRICOLANDI	89,80
Achat de matériaux (réalisation peinture des murs)	BRICOLANDI	274,33
Achat de matériaux (réalisation ponçage du parquet)	BRICOLANDI	121,43
Achat de matériaux (réalisation peinture des murs – complément)	BRICOLANDI	59,90
Achat de matériaux (plomberie + aménagement pièces d'eau)	BRICOLANDI	1 986,06
Main d'œuvre travaux en régie	SIPP	2 116,16
Main d'œuvre travaux en régie	SIPP	1 825,50
Main d'œuvre travaux en régie	SIPP	805,92
TOTAL (coût de l'opération)		**8 314,50**

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 029-212901318-20261118-2026_11_04_03-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE MORLAIX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU

COMMUNE DE LOCMÉLAR
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBÉRATION N° 2026-11-04-03

Opération « Extension du boulodrome »

POSTE DE DÉPENSES	**FOURNISSEUR**	**Montant T.T.C. en €**
Achat de matériaux (sable + cailloux)	CARRIERE LAGADEC	1 114 €
Main d'œuvre	SIPP	1 462 €
TOTAL (coût de l'opération)		**2 576,14**

Le montant total des travaux en régie s'élève donc à **10 890,64 €**.

Il convient de procéder à une décision modificative :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-042-722 (travaux en régie)				10 890,64 €
D-023 (virement à la section d'investissement)		10 890,64 €		
TOTAL		**10 890,64 €**		**10 890,64 €**
INVESTISSEMENT				
D-040-2135 (travaux en régie)		10 890,64 €		
R-021 (virement de la section de fonctionnement)				10 890,64 €
TOTAL		**10 890,64 €**		**10 890,64 €**

Transfert des études en travaux :

Les frais d'études (compte 2031) doivent être transférés au compte d'immobilisation correspondant lorsque ces études sont suivies de la réalisation des travaux. Ce transfert s'effectue par une opération d'ordre (opérations patrimoniales – chapitre 041), sans incidence sur l'équilibre du budget. Les études concernées sont les études liées à la rénovation de l'école communale.

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 029-212901318-20261118-2026_11_04_03-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE MORLAIX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU

COMMUNE DE LOCMÉLAR
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBÉRATION N° 2026-11-04-03

Il convient de procéder à une décision modificative :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT – Opérations patrimoniales				
D-041-2131 (travaux bâtiments publics)		51 944,88 €		
R-041-2031 (frais d'études)				51 944,88 €
Total INVESTISSEMENT		**51 944,88 €**		**51 944,88 €**

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal** et à **9** voix pour :

➢ **ADOPTE** les décisions modificatives du budget principal telles que présentées ci-dessus.

Fait à Locmélar, le 10 novembre 2026

Le Maire,
Pierre-Yves MOAL

Le secrétaire de séance,
Jean-Paul HIRRIEN